



Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat

Villefranche Agglomération
Beaujolais Saône

Imaginer et aménager notre territoire de demain



ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 10 février au 14 mars 2025

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat
 - Règlement Local de Publicité intercommunale
- Périmètres délimités des abords des monuments historiques
 - Zonage des eaux pluviales
 - Zonage d'assainissement
- Abrogation des cartes communales.

INFORMEZ-VOUS & DONNEZ VOTRE AVIS

- Sur le registre numérique : www.registre-numerique.fr/pluih-rlpi-agglo-villefranche
 - Dans l'une des 18 mairies du territoire ou au siège de la Communauté d'agglomération (115 rue Paul Bert à Villefranche-sur-Saône).
 - Dans les permanences de la commission d'enquête.

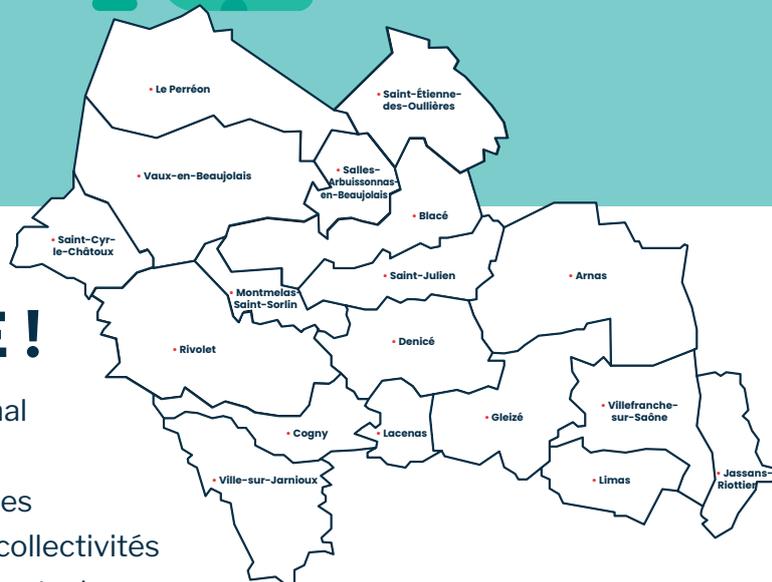
www.agglo-villefranche.fr



Imaginer et aménager notre territoire de demain

VOUS AVEZ LA PAROLE !

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) a été validé par le Conseil communautaire et les 18 communes. Les personnes publiques associées (État, chambres consulaires, collectivités locales) ont été consultées. C'est au tour des habitants de s'exprimer. **Du 10 février au 14 mars 2025**, vous pourrez vous informer dans le détail et donner votre avis dans le cadre de l'enquête publique.



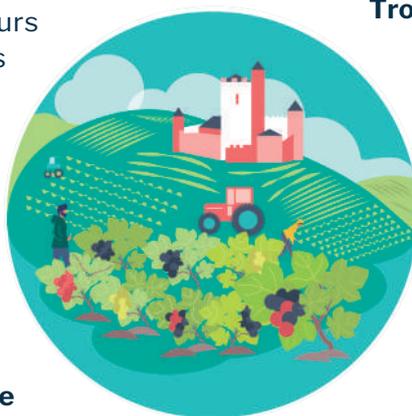
UN CHOIX IMPORTANT

Le PLUiH est le **document de référence qui fixe les mêmes règles d'urbanisme pour les 18 communes de la Communauté d'agglomération.**

C'est un vrai progrès pour plusieurs communes qui ne disposaient, pas jusqu'à présent, d'un document d'urbanisme pour aménager leur territoire. Activités économiques, habitat, environnement : désormais, les maires pourront s'appuyer sur des règles précises pour prendre leur décisions.

Le PLUiH fixe également les grandes priorités pour le développement de notre territoire dans les 10 prochaines années, avec des choix clairs. La Communauté d'agglomération et ses 18 communes veulent continuer à se développer, à leur rythme.

Pas question pour le territoire de devenir un simple secteur résidentiel aux portes de la métropole lyonnaise.



VOTRE AVIS COMPTE

Le PLUiH s'applique à tous : habitants, communes, entreprises.

Trois grands objectifs :

- améliorer le cadre et la qualité de vie des familles ;
- créer les conditions favorables à l'installation et au développement des entreprises ;
- protéger les ressources (eau, air, sol) et les paysages qui font l'identité du territoire.

Demain, en fonction des nouvelles règles d'urbanisme proposées dans le PLUiH vous pourrez déposer une autorisation d'urbanisme pour bâtir ou transformer votre logement, créer une zone d'activités économiques, valoriser un patrimoine, etc.

● LES 10 ORIENTATIONS PHARES

- Une augmentation raisonnable de la population :

5 000 nouveaux habitants (+0,75% / an au lieu de +1% dans la décennie précédente),

- **4 000 logements** pour répondre aux besoins des ménages et faciliter leurs parcours résidentiels,

- **Les espaces nécessaires pour de nouveaux équipements** : future crèche de Blaceret, aire d'accueil des gens du voyage à Arnas,

- **26 hectares supplémentaires** pour accueillir de nouvelles activités économiques,

- **Le développement du commerce en centre-ville et cœur de village**, et l'interdiction de nouvelles zones commerciales et des commerces de flux,

- **La nature en ville** et la préservation de la biodiversité,



- **La qualité architecturale et paysagère** des projets et la sobriété énergétique,

- **Une consommation foncière réduite de moitié** par rapport aux dix années précédentes,

- **La préservation des espaces naturels**, agricoles, viticoles et forestiers,

- **La protection renforcée des milieux naturels** et la préservation des ressources.

Enquête publique

Le projet de PLUiH est le fruit d'une large concertation avec les communes et les habitants. Avec l'enquête publique, cette concertation va plus loin en permettant de connaître précisément ce que le PLUiH va changer ou apporter dans votre commune, avec la possibilité pour vous de poser des questions et de faire des remarques écrites.

Découvrez le mode d'emploi et le calendrier des permanences en flashant le QR Code.

● MODE D'EMPLOI



QUESTIONS/RÉPONSES

Qu'est-ce qu'une enquête publique sur le PLUiH ?

L'enquête publique est une étape obligatoire qui permet de s'informer sur le projet à partir du dossier d'enquête et de formuler des observations auprès du commissaire enquêteur avant la décision finale d'approbation.

Le commissaire enquêteur est indépendant et nommé par le Tribunal Administratif.

Comment puis-je consulter le projet et donner mon avis ?

Du 10 février au 14 mars, vous pouvez :

- lire les documents en ligne sur le site internet ou au siège de la Communauté d'agglomération, sur le site numérique de l'enquête publique*, ou dans les 18 mairies du territoire.
- déposer vos observations dans les registres papier situés dans les 18 mairies et au siège de la Communauté d'agglomération, ou en ligne*

*www.registre-numerique.fr/pluih-rlpi-agglo-villefranche

- échanger, si vous le souhaitez, avec le commissaire enquêteur lors de ses permanences (voir les dates avec le QR Code ou sur le site agglo-villefranche.fr)

Mon avis sera-t-il vraiment pris en compte ?

Oui, les contributions des citoyens seront toutes examinées par le Commissaire enquêteur et peuvent amener à modifier ou à ajuster certaines orientations. La décision d'approuver le PLUiH intervient après l'enquête publique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

> **Je peux donner mon avis même si je ne suis pas expert en urbanisme.**

✓ **VRAI.** L'enquête publique est ouverte à tous, quel que soit votre niveau de connaissance. Chaque avis compte, même les remarques simples ou basées sur votre quotidien.

> **Je peux consulter les documents et donner mon avis en ligne.**

✓ **VRAI.** Un accès numérique aux documents et un registre numérique d'enquête publique seront mis en place dès l'ouverture de l'enquête. Ils seront disponibles 24h/24.

QR Code ci-dessus

> **L'enquête publique est le dernier moment pour s'exprimer avant l'adoption du PLUiH.**

✓ **VRAI.** Après la clôture de l'enquête, il n'est plus possible de contribuer.

> **Le commissaire enquêteur décide seul d'approuver ou non le PLUiH.**

✗ **FAUX.** Le commissaire enquêteur donne un avis tout comme les communes et les Personnes Publiques Associées (Etat, chambres consulaires, Département, SCoT...). Ces avis peuvent amener à ajuster le projet. La décision finale revient au Conseil communautaire.

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

INFORMEZ-VOUS & DONNEZ VOTRE AVIS

- La commission d'enquête a prévu **20 permanences**.
- Les habitants peuvent se rendre dans la permanence de leur choix.

COMMUNE	DATE	HORAIRE	ADRESSE MAIRIE/CA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE	Lundi 10 février 2025	14h-17h	115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône
RIVOLET	Mardi 11 février 2025	9h-12h	1 place Auderville 69640 Rivolet
LACENAS	Mardi 11 février 2025	15h-8h	79 route de Chazier 69640 Lacenas
GLEIZÉ	Samedi 15 février 2025	9h-12h	Place de la Mairie 69400 Gleizé
VILLE-SUR-JARNIOUX	Lundi 17 février 2025	9h-11h30	56 rue de la Mairie 69640 Ville-sur-Jarnioux
JASSANS-RIOTTIER	Lundi 17 février 2025	14h-17h	333 rue de la Mairie 01480 Jassans-Riottier
COGNY	Mercredi 19 février 2025	9h-11h30	438 rue Mont Saint-Guibert 69640 Cogy
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE	Mercredi 19 février 2025	14h-17h	183 rue de la Paix 69400 Villefranche-sur-Saône
ARNAS	Samedi 22 février 2025	10h-12h	2 square du Souvenir 69400 Arnas
DENICÉ	Mardi 25 février 2025	9h-12h	198 Grand Rue 69640 Denicé
VAUX-EN-BEAUJOLAIS	Mardi 25 février 2025	16h-18h	41 rue Louis de Vermont 69460 Vaux-en-Beaujolais
MONTMELAS-SAINT-SORLIN	Judi 27 février 2025	9h-11h30	Le Bourg 69640 Montmelas-Saint-Sorlin
SAINT-JULIEN	Judi 27 février 2025	15h-17h30	70 place Claude Bernard 69640 Saint-Julien
LIMAS	Samedi 1^{er} mars 2025	9h-12h	1 rue Pierre Ponot 69400 Limas
BLACÉ	Mardi 4 mars 2025	9h-12h	36 rue Adolphe Valette 69460 Blacé
SAINT-ÉTIENNE-DES-OULLIÈRES	Mardi 4 mars 2025	14h-16h30	445 rue du Beaujolais 69460 Saint-Étienne-des-Oullières
LE PERRÉON	Judi 6 mars 2025	9h-11h30	Place Pierre Michaud 69460 Le Perréon
SALLES-ARBUISSONNAS- EN-BEAUJOLAIS	Mercredi 12 mars 2025	8h30-11h30	Le Chapitre - 75 allée Victoire de Ruffey 69460 Salles-Arbuissonnas- en-Beaujolais
SAINT-CYR-LE-CHÂTOUX	Vendredi 14 mars 2025	9h-12h	78 rue du Blason 69870 Saint-Cyr-le-Chatoux
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE	Vendredi 14 mars 2025	14h-17h	115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône